

AVIS AUX PORTEURS

Pour le fonds listé ci-après qui bénéficie du Label « Towards Sustainability », nous vous informons de la décision de la Société de Gestion de procéder à la clarification des critères d'exclusions spécifiques liés à l'application de ce label dans le document d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 (annexe précontractuelle) et au règlement sur la Taxonomie européenne (UE) 2019/2088 effective à compter du 20 décembre 2023 :

ISIN	FUND LONG NAME	SHARE CLASS NAME
FR0010914572	Allianz Euro Oblig Court Terme ISR	I C et/ou D (EUR)
FR0011387299	Allianz Euro Oblig Court Terme ISR	RC (EUR)
FR0013285038	Allianz Euro Oblig Court Terme ISR	MC (EUR)
FR0013309218	Allianz Euro Oblig Court Terme ISR	WC (EUR)
FR0013358579	Allianz Euro Oblig Court Terme ISR	RC2 (EUR)

Cette précision n'impacte pas le profil de rendement/risque de votre OPC.

Le document d'informations précontractuelles sera mis à jour en conséquence au 20 décembre 2023, date de l'entrée en vigueur de cette précision.

Nous vous invitons à vous y référer pour de plus amples informations sur le détail de ce mécanisme et la procédure applicable lors de son déclenchement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès de Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).